



Fiches-labels

Le label Ecogarantie pour les produits d'entretien

Qu'est-ce que ce petit sigle hexagonal sur les produits d'entretien ? Il s'agit d'Ecogarantie, un label écologique belge. Explications.



Des matières premières végétales (parfois bio), une démarche écologique, des plus-values sociales, des garanties pour la santé humaine et le bien-être animal, voilà quelques aspects importants du label Ecogarantie. On l'analyse plus en détail.

> Lire aussi : [À quels labels reconnaît-on un produit d'entretien écologique ?](#)

L'avis d'écoconso

Il s'agit d'un label plus **exigeant** que de nombreux autres labels qui s'appliquent aux produits d'entretien. Par contre, il est **moins répandu** : on le trouve surtout sur des produits de nettoyage vendus en magasin bio.

Résumé des critères

Les valeurs véhiculées par le label sont le respect de l'environnement, de la santé et de normes sociales.

Les produits d'entretien doivent avoir une empreinte écologique réduite. Une importance particulière est apportée aux **ingrédients** : ils doivent être **d'origine naturelle** (exit les composants toxiques ou issus de la pétrochimie) **et traçables** tout au long de la chaîne de production (jusqu'à la fin de vie).

Produits concernés

Le label Ecogarantie est présent sur divers produits d'entretiens : nettoyeurs pour surface dure (produit multi-usage, nettoyeur pour sanitaires), lessive, détartrants, produits pour la vaisselle ...

Il peut aussi être appliqué sur des produits cosmétiques.

> [Voir les critères pour les cosmétiques et produits d'hygiène.](#)

Enfin, Ecogarantie labellise aussi des désodorisants (parfums d'ambiance, bougies et encens) et des sels marins (sel de cuisine ou sel de bain).

Portée du label

Ce label contient :

- **des critères environnementaux : oui**
- **des critères sociaux : oui**
- **des critères liés à la santé : oui**
- **des critères liés au bien-être animal : oui**

Les exigences du cahier des charges couvrent tout le cycle de vie du produit.

Critères du label

Le cahier des charges du label Ecogarantie comprend de nombreuses listes exhaustives qui précisent :

- les ingrédients ou procédés autorisés (liste positive) ;
- les ingrédients ou procédés interdits (liste négative).

Cela concerne autant les matières premières que les produits finis.

Les principaux critères du label Ecogarantie sont détaillés ci-dessous.

Environnement

Le label garantit :

- la traçabilité des ingrédients.
- des ingrédients végétaux 100% issus de l'agriculture bio.
- une production moins polluante :
 - priorité aux transformations physiques (plutôt que chimiques)
 - des ingrédients minéraux non traités aux rayons gamma, non modifiés et dont l'exploitation ne cause pas de pollution
- des procédés de fabrication qui fournissent des molécules facilement biodégradables, qui respectent les substances actives naturelles.
- des emballages recyclables, compostables ou réutilisables.
- des ingrédients biodégradables.

Le label autorise quelques ingrédients et procédés de fabrication qui ne peuvent être remplacés par des alternatives écologiques^[1].

Par contre, il interdit :

- les ingrédients pétrochimiques, les OGM, les silicones, phosphates, les dérivés du phosphore, les microplastiques et nanoparticules, les azurants optiques, le formaldéhyde, le white spirit, le benzène, les produits à base d'ammonium, les produits persistants non dégradables...
- l'utilisation de substances classées comme « extrêmement préoccupantes » par la législation européenne^[2].
- les parfums et colorants synthétiques.
- certains emballages en plastique (PVC et polystyrène expansé).

Enfin, les produits d'entretien ne peuvent pas être classés comme « dangereux pour l'environnement » et afficher le pictogramme de danger lié (excepté s'ils contiennent des huiles essentielles).

Certains critères sont optionnels (mais il faut satisfaire à un certain nombre d'entre eux pour obtenir la certification Ecogarantie). Parmi ces critères, on trouve :

- des impacts limités au niveau des déchets ;
- une faible consommation d'énergie et d'eau ainsi que des transports réduits.

Santé

Les produits d'entretien affichent souvent sur leur étiquette des mentions de danger, liées à leur composition. Pour obtenir le label Ecogarantie, un produit ne peut pas être classé :

- cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction ou pour un organe cible spécifique.
- sensibilisant (excepté s'il utilise des huiles essentielles).
- comme ayant une « toxicité aiguë ».

Enfin, un produit labellisé ne peut pas contenir de substance classée comme « extrêmement préoccupantes » par la législation européenne^[3].

Parmi les critères optionnels, il est recommandé que le produit n'émette pas ou peu d'émissions de COV (composés organiques volatiles)^[4].

Social

Le label apporte un certain nombre de garanties quant au respect des normes sociales et des droits humains :

- respect des droits humains fondamentaux.
- politique de justice sociale dans l'entreprise si plus de 10 employé•es garantissant égalité et non-discrimination entre tous les membres du personnel.

Parmi les critères optionnels, le label recommande de pratiquer des prix équitables. Mais les produits utilisés ne doivent pas pour autant être issus du commerce équitable.

Bien-être animal

Le label Ecogarantie :

- interdit de tester les produits finis sur les animaux.
- fixe des limites pour les ingrédients provenant d'animaux (cire d'abeille, lait, lanoline...).

Certains ingrédients nécessitant l'abattage de l'animal restent autorisés : le fiel et le suif de bœuf.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

[Le référentiel complet est disponible sur le site d'Ecogarantie.](#)

Gestion du label

Ecogarantie est un label belge et privé. Il est une initiative de Probila-Unitrab. Les critères du label ont été fixés en collaboration avec des entreprises et des groupements de consommateurs de secteurs différents. Ces normes sont transcrites dans le cahier des charges Ecogarantie. Elles peuvent être modifiées en fonction des progrès de la recherche et du développement.

Contrôle indépendant ?

Oui, il y a un contrôle indépendant. Il est réalisé par des organismes agréés par Probila Unitrab pour la certification de l'agriculture biologique : Tüv Nord Integra, Certisys, Quality Partner.

Site

<https://ecogarantie.eu/fr/>

Catalogue des produits / entreprises labellisés

> [Voir la liste des produits sur le site d'Ecogarantie.](#)

Plus d'infos

- [À quels labels reconnaît-on un produit d'entretien écologique ?](#)

[1] Formulé sous forme de liste positive.

[2] C'est-à-dire les SVHC (« Substances of Very High Concern) selon REACH, la législation européenne sur les substances chimiques.

[3] C'est-à-dire les SVHC (« Substances of Very High Concern) selon REACH, la législation européenne sur les substances chimiques.

[4] Les COV sont un ensemble de composés qui ont pour point commun de s'évaporer rapidement à température ambiante. Selon les cas ils peuvent irriter les voies respiratoires, les yeux et la peau, et provoquer des démangeaisons, des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements... Voir [Santé publique Belgique](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/node/2224>